

ABONNEMENTS.

Un mois... 4 fr.
Trois mois... 11
Par la poste... 15
En N°... 30
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES.

2 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

Table of train schedules (CHEMIN DE FER) with columns for destinations (LIEGE, BRUXELLES, GAND, OSTENDE), departure times (Matin, Relevée), and fares for various classes (D'ANS à BERL., DILIG., CH.-A-B., WAGG.).

ANGLETERRE. — Londres, 15 novembre. Hier, les ministres d'Autriche, de Naples, de Turquie et d'Espagne ont travaillé au bureau des affaires étrangères.

FRANCE. — Paris, le 15 novembre. Un courrier est arrivé ces jours-ci de Rome avec des dépêches très pressées de M. de Latour-Maubourg, notre ambassadeur près du saint siège.

Le théâtre de la Renaissance a obtenu hier soir un nouveau succès. La première représentation de Lady Melvil, opéra nouveau de M. Grisar, a réussi complètement.

batonnette. « Mais, répondit stupidement Belabre, si en m'approchant cet homme m'avait tiré un coup de pistolet, ou f... un coup de poignard, c'eût été pour moi; je lui ai f... un coup de fusil parce qu'il voulait ébranler la grille, et qu'il veut mieux tuer le diable que d'être tué par lui. »

On écrit de Bayonne, le 15 novembre: « Une lettre de Tudela du 8 novembre, annonce que le comte de Luchana était parti le 5 au matin, de Logrono, avec son armée, pour se rendre à Haro, sur le bruit que les carlistes menaçaient son aile gauche dans la province de Santander. »

On écrit de Bayonne, le 15 novembre: « Une lettre de Tudela du 8 novembre, annonce que le comte de Luchana était parti le 5 au matin, de Logrono, avec son armée, pour se rendre à Haro, sur le bruit que les carlistes menaçaient son aile gauche dans la province de Santander. »

lons et de la cavalerie. Basilio avait reçu, dit-on, l'ordre à Estella d'aller le rejoindre avec quelques forces.

On écrit de Madrid, le 9 novembre: « D'après un ordre du jour publié à Teruel le 1er novembre, le général Van Halen a déclaré en état de siège les royaumes de Valence, d'Aragon et de Murcie. Tous les produits de ces provinces seront exclusivement appliqués aux besoins de l'armée du centre. »

On écrit de Sarragosse, le 7 novembre: La junte de représailles de cette ville vient de publier l'ordre du jour suivant: « Ayant appris par des documents officiels et authentiques que la faction commandée par Payo a fusillé trois soldats du régiment provincial de Burgos, et trois gardes nationaux de Caspe, et que la faction de Navarre a assassiné à la Venta de Valverde le brave colonel don Escibano et le patriote Almonderaz, la junte permanente de représailles de cette province a ordonné que 8 prisonniers rebelles, parmi ceux détenus au château d'Alfoferia, seront fusillés demain matin à 11 heures, dans le champ du sépulcre. »

On procède à la nomination des trois autres vice-présidents et des secrétaires au départ du courrier. On avait la certitude que tout le bureau appartiendrait à l'ancienne majorité.

Feuilleton.

L'ETUDIANT D'ENA.

Le soir du 30 octobre 1835, les environs de la ville de Hanau présentent un triste aspect. La plaine était jonchée de morts et de mourans, de débris d'armes, de caissons et de canons abandonnés, et dans le lointain fumaient encore les débris des villages incendiés.

combattre tant que les Français ne seront pas hors du pays. Ceux qui restent dans leurs foyers sont des lâches, ceux qui servent encore les Français sont des infâmes, et nos généraux les ont avec raison déclarés traitres à la patrie et mis hors la loi, n'est-ce pas, mes amis? — Oui! oui! répéta unanimement tout le groupe.

tôt tous les artilleurs de sa batterie succombèrent, et lui-même reçut plusieurs blessures graves. Ses munitions étaient épuisées; il saisit un écouvillon, et à l'aide de cette arme qu'il faisait tourner au dessus de sa tête, il renversa successivement tous les cavaliers qui l'attaquèrent.

On lit dans les lettres de Madrid du 9 que le général Quiroga avait donné l'ordre d'arrêter deux anciens ambassadeurs, le comte de Campuzano et don Mariano Carnerero, que le peuple se disposait à les défendre, et qu'on pouvait craindre encore quelques troubles à ce sujet.

BELGIQUE — Bruxelles, le 17 novembre.

Le roi a reçu hier, à une heure, la députation du sénat chargée de lui présenter l'adresse en réponse au discours du trône.

S. M. y a répondu en ces termes : « Messieurs, je reçois toujours l'expression des sentiments du sénat avec satisfaction; et particulièrement dans les circonstances où il s'agit des plus grands intérêts du pays. »

« Votre concours loyal ne m'a jamais manqué; je trouve, dans cet accord et dans l'attachement que me témoigne la nation, la récompense de ma sollicitude constante pour son bonheur. »

M. le comte de Mérode, envoyé extraordinaire du roi des Belges près la cour d'Autriche, se rendant à Paris, vient de passer à Strasbourg.

M. le comte Léon de Robiano, attaché à la légation de S. M. le Roi des Belges près la cour d'Autriche, est arrivé à Bruxelles porteur de dépêches.

Trois déserteurs hollandais, chasseurs à pied, venant au-delà de Venloo, sont arrivés hier en cette ville. Ils ont été incorporés dans la légion étrangère en dépôt à Ypres.

Bruxelles, le 17 novembre. — Société des fonds publics. (2 heures) — La réunion est très nombreuse, mais il ne se fait aucune transaction. Les cours sont faibles. Fonds de l'état 5 p. c. 101 5/4 P. 4 p. c. 92 1/2 P. 3 p. c. 75 1/4 P. Société Générale titres en nom fl. 825 P. Société de Mutualité 1122 50 (112 1/4) P.; Banque de Belgique 1450 (145) A.; Canal de la Sambre à l'Oise 117 50 (111 3/4) P. Société Nationale 1235 (123 1/2) P. Société de commerce 1450 (145) P.; Banque Foncière 1010 (101) A.; L'actif espagnol fléchi par suite des baisses successives de Paris. On le cote 16 5/8 P., au comptant 16 3/8 dont 1 P., primes à un mois sans affaires.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS — SÉANCE DU 17 NOVEMBRE.

M. de Renesse présente l'analyse des pièces adressées à la chambre.

Le sieur A. Hubart, avocat, éditeur du journal de Charleroi, déclare adhérer à la pétition des éditeurs des journaux de Bruxelles, afin d'obtenir un dégrèvement dans l'impôt du timbre des journaux.

Le gouverneur de la province de Namur transmet à la chambre le vœu énoncé par le conseil provincial d'obtenir promptement une loi sur l'instruction primaire. — Plusieurs pétitions protestent contre tout morcellement du territoire. Renvoi à la commission des pétitions avec demande d'un rapport dans la huitaine.

M. Dumortier monte à la tribune et donne lecture du projet d'adresse ainsi conçu :

Sire,

La nation ne pouvait douter que V. M. ne partageât, à l'égard de nos différends avec la Hollande, les sentiments qui l'animent. Elle savait que c'est avec persévérance et courage que vous défendriez, Sire, les droits et les intérêts du pays. Mais cette éclatante manifestation de la pensée nationale qui est partie de votre trône, était bien faite pour exciter l'enthousiasme qui a accueilli vos paroles. En nous relevant cette unanimité entre le gouvernement et le pays, elle nous a dit quelle est notre force.

Nos droits, Sire, sont ceux que toute nation doit revendiquer : son unité, l'intégrité de son territoire; ils reposent sur cette antique nationalité que le peuple belge n'a fait que reconquérir en 1830.

Ces droits avaient été méconnus en 1831, et si la Belgique, en présence des calamités qui menaçaient alors l'Europe, avait consenti aux plus douloureux sacrifices, ce ne fut que sous la garantie formelle donnée par les cinq puissances d'une exécution immédiate, qui nous aurait mis à l'abri de toutes vicissitudes. Mais les puissances ont reculé devant l'accomplissement de cette garantie; et le gouvernement hollandais, loin d'adhérer à des stipulations arrachées au pays et à V. M., a préféré les repousser et spéculer sur le temps, afin de faire tourner les événements au profit de sa cause.

Vous êtes accusé d'avoir entretenu des intelligences avec les Français, et d'avoir, le 31 octobre dernier, abandonné votre poste et livré une batterie à l'ennemi.

— Je ne suis point coupable, répondit Mack Koller d'une voix ferme.

— Quel était cet officier, à l'aspect duquel votre résistance a subitement cessé ?

— Il m'est impossible de le dire.

— Le connaissez-vous ?

— Peut-être.

— Avez-vous eu antérieurement des rapports avec lui ?

— Je ne saurais répondre à cette question.

— Vous avez quitté votre corps depuis le combat du pont de Lambou; quels sont les motifs qui vous ont poussé à cette désertion ?

— Je ne mérite pas le nom de déserteur.

— Il est toutefois notoire que vous étiez au milieu des blessés français, comment justifierez-vous ce fait ?

— Plusieurs blessures que je reçus à Hanau et sur la Kintzig, les fatigues de deux jours de combat, les émotions que me causa une rencontre inattendue, avaient épuisé mes forces; peu d'instants après la prise de ma batterie, je perdis connaissance; des dragons me recueillirent sur le champ de bataille, et je fus amené dans cette ville.

— Les soins que l'ennemi vous a prodigués n'établirent-ils pas votre intelligence avec lui ?

— Les Français en agissent toujours de même avec ceux qui sont tombés en les combattant. J'ai pris volontairement les armes contre eux; mais je me plais à reconnaître qu'ils sont aussi généreux après la victoire que braves pendant l'action.

— Nous le reconnaissons avec vous; mais si nous comprenons comment vous avez été l'objet d'une compassion secourable, nous sommes loin de nous expliquer vos rapports avec ce colonel dont le nom nous est encore inconnu, et vous seul pouvez dissiper notre incertitude à cet égard.

— Je vous l'ai dit, il est de mon devoir de me taire.

Les blessés français qui restaient encore à Wesel furent confrontés avec l'accusé. Ils déclarèrent que le jeune homme qu'on leur présentait avait été placé auprès d'eux sur un fourgon d'ambulance, mais aucun ne le connaissait personnellement. Plusieurs volontaires de Lutzw furent appelés en témoignage, et déposèrent que Mack Koller s'était toujours distingué par son zèle et sa valeur.

Se plier aux dures conditions d'un traité de circonstance que refuse, pendant de longues années, une puissance adverse, ce n'est pas contracter l'engagement d'en subir exclusivement et sans terme, toutes les chances défavorables. L'exécution immédiate, qui était une des conditions essentielles du traité et qui seule aurait pu placer la Belgique dans la dure nécessité de voir mutiler son territoire, n'ayant pas eu lieu par le fait de la Hollande, autant que par tolérance des puissances médiatrices, les choses ne sont plus entières sur ce point; depuis lors, le temps a consolidé, entre nous et nos compatriotes du Luxembourg et du Limbourg, des liens tellement intimes, qu'on ne pourrait les rompre sans méconnaître ce qu'il y a de plus sacré dans le droit des gens. Mais les paroles de V. M. nous ont donné lieu de croire que le projet de nous imposer une dette que nous n'avons pas contractée, de morceler nos provinces, et de briser l'union séculaire de leurs habitants, n'était pas abandonné. Cependant, les erreurs commises dans le partage des dettes du royaume des Pays-Bas, sont aujourd'hui manifestes; et une expérience de huit années a démontré que les anciens et intimes rapports du Limbourg et du Luxembourg avec les autres provinces belges, faisaient le bonheur de toutes, sans troubler la paix d'aucune contrée de l'Europe.

Depuis quatre siècles, le Luxembourg est uni à la Belgique. La révolution belge n'a point opéré sa réunion aux autres provinces; elle n'a fait que la maintenir. Cette province, bien que qualifiée de grand-duché, n'a jamais été régie comme état allemand. Les actes organiques et publics du gouvernement des Pays-Bas ont constitué les neuf provinces méridionales, conformément à leur existence antérieure, sans établir aucune distinction pour le Luxembourg. La Belgique n'a rien ajouté à leurs limites; elle s'est séparée des provinces du Nord; elle a voulu un Roi pour elle-même; elle a reconnu les droits militaires de la confédération germanique, seuls droits exceptionnels établis sur le territoire des Pays-Bas; elle les a reconnus tels qu'ils subsistaient depuis quinze ans.

La province de Limbourg a été constituée dans ses limites actuelles en vertu de traités. Les anciennes enclaves ont été échangées contre d'autres enclaves situées en Hollande.

La Belgique n'a donc été mue par aucun esprit d'envahissement; aujourd'hui encore, elle ne veut que conserver des concitoyens qui lui sont unis par une longue communauté.

Si, dans le traité définitif à intervenir, des sacrifices pécuniaires équitables étaient nécessaires, indépendamment de notre part légitime dans la dette des Pays-Bas, nous sommes prêts à y consentir pour donner un gage de paix; mais la Hollande doit renoncer à tout esprit d'envahissement sur des populations qui veulent rester Belges et dont l'antipathie serait, pour elle, une source permanente d'embarras.

Nous en avons la confiance, Sire, les puissances se feront la justice de notre cause. La France ne refusera pas son appui à la Belgique, dont les institutions sont semblables aux siennes, qui lui est unie par tant de liens; elle ne négligera pas la force morale dont elle dispose, et qu'elle pourrait perdre à la longue, si les peuples, même les plus rapprochés de ses frontières, devaient subir un système qui ne tiendrait aucun compte, ni des souvenirs, ni des sentiments nationaux qui attachent les hommes entre eux et constituent le véritable droit des gens. La Grande-Bretagne à laquelle la Belgique tient également par des liens étroits, n'oubliera pas qu'elle recueille de nombreux avantages de notre nationalité.

Nous sommes prêts, Sire, à acquiescer à des arrangements qui s'accorderaient avec notre honneur et notre situation actuelle, nous sommes prêts à supporter plus que notre part dans le fardeau de la dette qui pèse sur la Hollande. Mais si l'emploi d'une force abusive tendait à priver de leur patrie, des concitoyens qui ne veulent pas cesser de l'être, nous nous tiendrions plus serrés encore autour du trône de V. M.; nous ne reculons devant aucun sacrifice pour la défense du pays, et nous déclarerions la responsabilité d'événements, de nature à épuiser le crédit public, à l'aide duquel seulement peuvent se réaliser nos vœux sincères de conclure avec nos voisins du Nord une paix durable.

La bonne discipline de nos troupes, leurs progrès dans les manœuvres et l'esprit patriotique qui les anime, prouvent

— Vous l'entendez, s'écria Mack Koller, et si la voix de mes frères d'armes ne s'élevait en ma faveur, mes récentes blessures témoigneraient de ce que j'ai fait pour ma patrie. Comment donc a-t-on la pensée de m'accuser de trahison? N'ai-je pas été l'un des premiers à quitter pour les camps l'Université?

Le capitaine rapporteur prit la parole. — Nous connaissons, dit-il, vos services passés, nous honorons votre courage, et, pour cette raison, j'aurais plus d'indignation contre vous une accusation sans les preuves les plus convaincantes; les charges qui pèsent sur vous sont malheureusement trop fondées. Votre entrevue avec un officier ennemi, votre présence dans les rangs français, ce ne sont pas là de simples indices, de vaines apparences. Vos juges désirent sincèrement ne pas vous trouver coupable; vos juges vous plaignent et signeraient avec douleur votre arrêt; mais au nom de votre honneur, au nom de votre vie, fournissez-leur les moyens de vous absoudre par une franche explication de votre conduite. Mack Koller garda le silence.

— D'abord, reprit le capitaine, il importe à votre justification de nous faire connaître le nom de cet officier...

— Vous ne le saurez jamais, interrompit Mack Koller avec chaleur, condamnez-moi, faites moi périr de la mort des criminels; je suis prêt à subir mon sort sans murmure et sans crainte; mais sachez que le nom de cet homme est un secret inviolable, et que mes lèvres se fermeront à jamais avant de l'avoir prononcé.

— Songez que votre silence opiniâtre vous expose non-seulement à la mort, mais encore à l'infamie; songez que votre mémoire sera flétrie comme celle d'un traître.

— Oui, reprit Mack Koller, que ma mémoire soit flétrie, plutôt que...

Il s'arrêta subitement, se cacha la tête dans ses mains, et l'on vit quelques larmes rouler entre ses doigts.

Les débats étaient terminés. Le conseil de guerre condamna Mack Koller à la peine de mort. La lecture de la sentence produisit sur les assistants une douloureuse émotion, et, de tous, celui qui parut le moins troublé, fut le malheureux jeune homme, dont un sentiment profond et une résolution inébranlable semblaient soutenir l'énergie. Pour que la sentence fût exécutoire, il fallait que le gouvernement de Wesel la ratifiât. Les juges se rendirent auprès de lui, et l'entretien qu'ils eurent ensemble se prolongea fort avant dans la nuit.

Le matin du jour de la condamnation de Mack Koller, plusieurs officiers de dragons étaient réunis dans une auberge de Mayence; ils ve-

ce que nous avons à attendre d'elles pour le maintien de nos droits. Les besoins de l'armée ne manqueront pas d'être l'objet de notre vive sollicitude.

Nous avons appris avec satisfaction, Sire, que de nouvelles relations ont été formées entre votre gouvernement et diverses puissances étrangères. Les traités de commerce et de navigation avec la France et la Porte-Ottomane, ainsi que les autres traités que V. M. nous fait espérer, seront examinés avec toute l'attention qu'ils méritent. Nous avons la confiance que dans le traité à intervenir avec la Hollande, la navigation de l'Escaut sera garantie de toute entrave.

La vive impulsion donnée aux travaux publics et spécialement à la grande entreprise du chemin de fer, nous permet d'espérer dans quelques années la fin de cette œuvre nationale, et la négociation de l'emprunt autorisé par la loi du 25 mai dernier, en prouvant de plus en plus la solidité de notre crédit et la confiance qu'il inspire, contribuera à faire atteindre ce résultat.

Le pays a apprécié les effets de la loi récente sur l'organisation du jury, ainsi que les soins du gouvernement de V. M. et des conseils provinciaux pour toutes les institutions de bienfaisance. Les bons résultats produits par l'éducation pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse, sont généralement reconnus. Les lois relatives à l'instruction primaire et moyenne, celles sur les améliorations à apporter à l'instruction supérieure, fixeront notre sérieuse attention.

Nous sommes heureux, Sire, d'être informés que les renseignements recueillis sur le produit de nos récoltes, sont de nature à dissiper les craintes que l'on avait conçues sur la cherté des blés. Les progrès de l'agriculture, du commerce, des manufactures, de la pêche et de la navigation; le développement des sciences, des lettres et des arts, prouvent les bienfaits que la Belgique recueille chaque jour de sa nationalité et contribuent à fortifier l'amour de la patrie.

Sire, la Chambre des Représentants examinera soigneusement les lois qui lui sont annoncées, et V. M. peut compter sur son concours à toutes les mesures que réclament les besoins du pays.

Le Rapporteur, Le Président de la commission, Dumortier, Raikem.

M. Dolez. Le projet a été remis aux membres au moment de la séance, ce projet est très-long, et je déclare que quant à moi je n'ai été impossible d'en méditer ni le fond ni la forme avec toute la maturité que je désire y apporter. Il me paraît donc indispensable d'en remettre la discussion à la séance de lundi. (Appuyé, appuyé.)

M. Metz. La séance royale a donné un éclatant témoignage de l'union intime qui règne entre le gouvernement et la représentation nationale. Je ne pense pas que cette union puisse être rendue problématique par la moindre hésitation ni même par la moindre discussion; bien loin donc d'appuyer la proposition faite par notre honorable collègue, je m'y oppose formellement. Je demande qu'il soit procédé de suite au vote de l'adresse, sans la moindre discussion. (Non, non.)

M. Verhaegen. Ce projet est très-long, chaque phrase a une grande portée; c'est donc dans l'intérêt même de ceux qui veulent précipiter les choses, que nous faisons cette proposition. Je suis sorti de chez moi à 10 1/4 heures, elle ne m'y était pas parvenue, et depuis que je suis dans la chambre je ne l'ai point encore reçue.

M. de Mérode. Messieurs, j'ai peine à comprendre la proposition qui vient de vous être faite. L'adresse qui vous est soumise n'exprime que les sentiments que vous partagez tous et qui ont été plusieurs fois manifestés dans cette enceinte. L'adresse est connue depuis plus de deux heures; elle est à la disposition des membres de cette chambre et entre les mains de la pléiade; elle est simple (inter interruptions, réclamations); il n'y a pas à hésiter pour adhérer aux sentiments qu'elle exprime. Quant à moi, je pense que la discussion ne peut en être longue; nous n'avons qu'à nous rappeler les vœux que nous avons tant de fois déjà fait entendre.

M. Dolez. Est-ce en votant l'adresse à la légère, avec précipitation, que nous lui donnerons la force qu'elle doit avoir? Tout ce que nous demandons, c'est d'avoir le temps d'examiner.

naient de déjeuner ensemble et s'entretenaient en fumant et en achevant de vider quelques canettes de bière d'Alsace.

— Croyez-moi, meinheer, dit un gros colonel à un capitaine de dragons, les affaires prennent une tournure fâcheuse; mais avant un mois nous aurons repassé le Rhin. Vous ne vous repentirez pas long-temps d'avoir quitté Cassel, qui, malgré son musée, n'est pas une ville brillante, et de vous être attaché à la fortune du roi Jérôme, très-honorable frère de S. M. I. et R.

Le capitaine de dragons ne répondit point, et prit sur la table un numéro de la Gazette allemande qu'il se mit à parcourir négligemment. Tout-à-coup on le vit paler; il laisse tomber sa pipe, et se leve brusquement.

— Eh bien! qu'avez-vous donc, meinheer? dit le colonel.

— Oh! rien; la chaleur du poêle, la fumée du tabac; ce n'est rien en vérité.

A ces mots, le capitaine de dragons sortit précipitamment.

— Quand un Allemand casse sa pipe, c'est mauvais signe, dit le gros colonel; quelle mouche le pique? Autant que j'en puis juger, ce papier ne contient que des nouvelles indifférentes, l'annonce d'une nouvelle levée de la landwehr, une proclamation du général Blucher, le procès d'un pauvre diable de déserteur.... Il faut que j'aille lui demander ce qui en est.

Le colonel monta dans la chambre du capitaine de dragons, mais ne l'y trouva point. A sa grande surprise il aperçut, jeté sur une chaise, l'uniforme que le capitaine portait au déjeuner. Un domestique de l'auberge avait vu le capitaine sortir en bourgeois, monter vers les frontières du département de Mont-Tonnerre.

Le lendemain matin, les habitants de Wesel apprirent avec douleur que le gouverneur avait signé la sentence de Mack-Koller; et cette nouvelle répandit une sorte de consternation dans cette ville si accoutumée aux émotions par les vicissitudes de la guerre, Mack-Koller parut calme et sans crainte, au milieu d'un piquet de soldats prussiens, et se dirigea d'un pas ferme vers les glaciés de la place. Quelques minutes plus tard, il gisait frappé de plusieurs balles. Soudain on vit arriver à toute bride un cavalier halétant et couvert de poussière. Il mit pied à terre sur les glaciés, fendit la foule des soldats, se pencha vers le moribond et le pressa dans ses bras. Les yeux de Mack-Koller, avant de se fermer, se fixèrent sur l'étranger avec l'expression d'une inexprimable joie, et celui-ci fondit en larmes, en s'écriant :

O mon fils! mon fils! Je suis venu trop tard! (Constitutionnel.)

La proposition d'ajournement est mise aux voix par assis et levé. Deux épreuves sont douteuses.

(Les ministres ne prennent aucune part à ces épreuves.) Il est procédé à l'appel nominal qui donne pour résultat le rejet de la proposition par 44 voix contre 39. Un membre (M. Wilmar), s'est abstenu.

Je conçois très-bien, dit-il, les raisons qui peuvent être présentées de côté et d'autre pour demander la discussion immédiate du projet d'adresse, et pour en proposer l'ajournement. L'adresse qu'il s'agit de voter est extrêmement grave. D'autre part elle renferme des sentiments sur lesquels il y a unanimité dans la chambre; c'est par ces motifs qu'il m'a été impossible de me prononcer et que je dois m'abstenir.

M. le président. La motion d'ajournement ayant été rejetée, la discussion générale est ouverte. La parole est à M. de Nef.

M. de Nef. Messieurs, j'étais le premier orateur inscrit; mais dans les circonstances actuelles, je crois que l'intérêt général réclame que l'adresse soit promptement votée, et c'est pour cela que je renonce à la parole. (Marques d'assentiment de la part de quelques membres.)

M. Metz. Quant à moi, messieurs, je fais la proposition formelle que l'adresse soit votée par acclamation et sans discussion. (Mouvements en sens divers.)

M. Gendebien. Je vous avoue, messieurs, qu'il y a lieu de s'étonner de voir les députés du Luxembourg demander ainsi que l'on vote sans examen. La cession du Limbourg et du Luxembourg irrite mon imagination non moins que mon cœur et ma conscience. Toutefois cela ne me fera pas méconnaître les droits de la prudence, cela ne fera pas que jamais je consente à voter sans examen. L'adresse sera commentée avec empressement dans toute l'Europe, dans tous les pays où la Belgique est connue. Je crois avoir donné assez de preuves de ma sympathie pour le Luxembourg et le Limbourg. Depuis le jour où en 1850 j'ai refusé de signer l'armistice, j'ai toujours été conséquent avec moi-même. Néanmoins, je déclare avoir diverses objections à présenter sur plusieurs paragraphes de l'adresse, et aussi, j'ose le dire, sur son style.

M. Metz. Puisque ma proposition paraît soulever quelques objections, je la retire.

M. C. Rodenbach. Je félicite le pays des paroles consolantes tombées du trône, et m'associe à cette pensée généreuse qui en appelle au courage de la nation. Assez et trop long-temps il a fallu contenir l'indignation qui nous animait.

Nos cœurs étaient pleins de paroles amères et douloureuses au souvenir des affronts qu'il nous a fallu subir. Mais aujourd'hui puisqu'on reconnaît que la Belgique doit soutenir ses droits, ne serait-il pas à propos d'appuyer de mesures militaires nos demandes en réparation sur les 24 articles? L'armée est loin d'être au complet, la garde civique n'est pas organisée. Attendrons-nous l'éclair précurseur de la foudre pour nous préparer à l'orage? Les désastres du mois d'août, désastres préparés par des traités et par les intrigues des puissances, et qui nous valurent le traité funeste qui tend à notre désorganisation, doivent nous servir de leçon. Les cadres étaient alors remplis sur le papier. Ce sont les volontaires de Flandre, seule garde civique improvisée, qui ont sauvé une partie de la Belgique de l'invasion, malgré les trahisons, malgré les dégoûts dont on les abreuvait, malgré les piques dont on les armait pour mieux les perdre. Aujourd'hui nous ne devons pas nous laisser prendre au dépourvu; j'insiste fortement pour que l'armée et la garde civique reçoivent une impulsion toute particulière et voient augmenter leur effectif; qu'on déploie une grande force militaire. Point de mesures partielles, c'est le moyen d'assurer la liberté et l'indépendance de la patrie.

Les sacrifices d'argent dans l'intérêt du pays et pour l'armée ne trouveront pas d'opposants ici. Oh! messieurs, dans cette chambre où fut proclamée l'indépendance de la Belgique, où les paroles généreuses trouvaient toujours de l'écho, nous ne verrons pas, je l'espère, adopter la politique d'égoïsme qui semble tout envahir aujourd'hui; il ne s'agit pas seulement de quelques villages, de quelques parties de territoire. Qui ne sent que ces sacrifices faits maintenant en appelleront de nouveaux pour l'avenir et que les provinces qui voudraient acheter leur tranquillité au prix de cette concession verraient bientôt les conséquences fatales d'un lâche abandon? Si la capitale voulait acheter son repos à ce prix, elle prêterait sa main à sa propre ruine; après les sacrifices de territoire viendraient les sacrifices d'argent; après les sacrifices d'argent les sacrifices d'hommes; puis la guerre que l'on ne saurait éviter par la lâcheté. Une nation peut-elle se consolider par sa faiblesse? peut-elle se maintenir en se morcelant? C'est le plus pauvre canton de la Suisse qui a fondé la liberté de l'Helvétie.

La Belgique sans le Luxembourg et le Limbourg, c'est le lion de la fable qui se laisse couper les ongles. Eh! sommes-nous ici députés d'une province ou de la capitale? Nous sommes Belges et c'est comme tels que nous devons considérer la question du territoire. Mais s'en suit-il, messieurs, de ce que nous ne voulons pas livrer nos frères, que nous dussions les acheter? Je suis partisan de la générosité qui sauve le pays, de la générosité qui organise une armée pour la défense de la patrie, mais nous ne pouvons jamais consentir à payer un tribut à la Hollande pour conserver l'intégralité du territoire. Pressentir ces sacrifices dans une adresse et dans des discours, c'est à mes yeux un acheminement à l'abandon des deux provinces du Limbourg et du Luxembourg; c'est porter atteinte à un principe d'équité, c'est poser nous mêmes les préliminaires des 24 articles, c'est enfin sacrifier nos droits et approuver la spoliation dont on nous a donné un avant-goût, il y a quelques mois, par l'acte de force brutale dont Strassen a été le théâtre. Notre droit, rien de plus, mais aussi rien de moins; le peuple qui se rachète est plus vil que celui qui succombe; jamais de tels marchés n'ont assuré la tranquillité d'un état; on paie une rançon le lendemain d'une défaite.

La France a payé des millions le lendemain de Waterloo; mais après huit années de paix dans la situation la plus heureuse et la plus prospère, ce n'est pas de l'or mais du fer qui doit racheter la possession de nos provinces, qui doit

cimenter notre indépendance. Jamais on ne court moins de risque à montrer de la fermeté. La Prusse craint les idées et le contact belges, bien plus que nous ne pouvons craindre ses armes; si nous avons des ennemis, n'avons-nous pas des alliés forcés? On verra le soleil s'arrêter dans sa course, avant que les Français s'unissent aux Prussiens pour nous expulser de notre territoire, et chose admirable! les débats religieux viennent nous prêter un sûr et tout puissant appui. Si nous avons contre nous les rois, nous avons pour nous les peuples. Ce n'est pas dans des circonstances aussi favorables qu'on peut songer à des sacrifices pécuniaires. La part de la dette qui nous incombe suivant la justice et la probité, voilà le seul sacrifice que nous puissions accepter. Non! non! la sueur du prolétaire, le travail de l'artisan et de l'agriculteur n'iront pas engraisser la Hollande. Assez d'oppression, assez d'ilotisme, assez d'humiliations! L'heure des fourches caudines est passée. Nous ne nous courberons pas sous le soliveau de la honte. Notre Roi défendra nos droits et nos intérêts avec courage. Quinze années de patience nous ont appris à connaître que le gouvernement paternel de Guillaume s'escompte en florins, sous et deniers. Tous ses ennemis d'ailleurs ne sont pas en Belgique et la Hollande nous vengera elle-même peut-être un jour de tous les maux que nous avons soufferts. Nous avons secoué pour toujours le joug d'argent en secouant le joug du despotisme: point de tribut à l'étranger!

Le pays soumis à de si grands sacrifices depuis huit ans, ne peut-il en recueillir aucun fruit, avons-nous une armée pour contempler tour à tour l'arme au bras, les Hollandais, les Français, les Prussiens? Il est temps qu'on se prononce en cette chambre afin de donner un appui au gouvernement qui a si noblement pris l'initiative, afin que ceux qui croient pouvoir disposer de nous sachent qu'il y a des hommes d'énergie en Belgique, et que les traditions de 1830 sont palpitantes encore.

Je me réserve, messieurs, mon vote, et j'espère que le projet d'adresse subira quelques modifications.

M. de Benesse émet quelques considérations sur la situation politique de la Belgique vis-à-vis de la Hollande. Il fait remarquer que si en 1831 elle a consenti à accepter le traité des 24 articles, elle ne céda que dans la ferme persuasion qu'il devait être exécuté dans le plus bref délai, ainsi que l'avaient déclaré les cinq puissances représentées dans la conférence; mais la Hollande n'ayant pas ratifié ce traité dans le délai prescrit, on ne peut prétendre maintenant l'imposer de nouveau à la Belgique.

La Belgique attendra avec calme et fermeté; mais si les chambres hollandaises voulaient maintenant soutenir les injustes prétentions du roi Guillaume, et menacer de recourir aux armes, la nation entière se grouperait autour du roi de son choix, et ne reculerait devant aucun sacrifice pour maintenir l'intégrité du territoire et l'honneur national.

M. Simons. Ne nous dissimulons pas que l'attitude que prendront les chambres en ce moment solennel, décidera en partie du sort qui nous est réservé. Si nous ne nous montrons pas fermes, tenons-nous pour assurés que nos intérêts seront sacrifiés, nos droits les plus incontestables méconnus de nouveau, et la Belgique qui a droit d'être fière de l'indépendance qu'elle a si glorieusement conquise, sera encore immolée à une politique injuste.

Ensemble avec nos frères du Limbourg et du Luxembourg nous avons conquis notre indépendance; ensemble nous avons scellé de notre sang, notre régénération politique; ensemble nous devons vivre et mourir. Cette pensée est dignement exprimée dans le projet d'adresse, je l'appuie de toutes mes forces. A son avènement, le roi a juré de maintenir l'intégrité du territoire; nous avons juré de maintenir la constitution; nous maintiendrons notre serment, car un peuple parjure est indigne d'exister.

M. Doignon. En présence de la conférence qui nous menace, le gouvernement ne pouvait plus à propos faire un appel à la persévérance et au courage de la nation. Que nos ennemis sachent que nous acceptons cette épreuve, et que nous ne reculerons devant aucun sacrifice. Si l'on songeait encore à démembrer notre pays, ce serait une véritable déclaration de guerre contre la Belgique, qui a la sympathie de ses voisins.

L'orateur soutient que ce qui s'est passé en 1830 était moins une révolution qu'une guerre de peuple à peuple; et dans de telles circonstances il est une maxime constamment suivie, c'est que le vaincu se retire et perd tous ses droits au territoire; tel est la véritable position de la Belgique qui possède le territoire par droit de conquête. L'orateur réserve son vote parce qu'il ne voudrait pas qu'on parlât de sacrifices pécuniaires.

M. Schyven. Notre armée jeune de gloire n'attend que le signal pour verser son sang pour la patrie et pour la défense de ses frères. Je me résume en disant, comme mes honorables collègues: Point de morcellement du territoire.

M. de Longrée: Après les discours que vous venez d'entendre et qui respirent le plus pur patriotisme, je ne pourrais que tomber dans des répétitions; je dirai seulement que jamais nous ne consentirons à livrer un seul de nos frères à l'esclavage; nous ne nous soumettrons jamais à subir une honte ineffaçable, ni les malheurs qui en seraient la conséquence.

M. le président: M. de Gendebien insiste-il sur sa modification?

M. Gendebien: Il est tout naturel que M. Dumortier préfère son œuvre; mais ce n'est pas une raison pour que ma modification ne soit pas utile; cependant, je n'insiste pas, s'il est bien entendu que la chambre adopte sauf rédaction et sans prendre la responsabilité du style.

Le paragraphe est adopté. Il en est de même des 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e et 8^e, seulement le paragraphe 3 est partagé en 2, ce qui fait reculer d'un chiffre tous les autres.

Au paragraphe 9 M. de Jeagher demande qu'au lieu de: « La Hollande doit renoncer à toute espèce d'envahissement sur des populations qui veulent rester Belges et dont l'antipathie serait pour elle une source permanente d'embarras.

On dise: et dont l'antipathie pour elle serait une source permanente d'embarras.

Cette modification combattue par M. Dumortier n'a pas été adoptée.

M. Henri de Brouckere demande que le paragraphe 10 soit terminé par la phrase suivante:

Après les mots: la Grande Bretagne à laquelle la Belgique tient également par des liens étroits, n'oublie pas qu'elle recueille de nombreux avantages de notre nationalité.

« Les autres grandes puissances qui avec la France et la Grande-Bretagne composent la conférence et qui depuis huit ans ont pu apprécier les intentions pacifiques et le caractère loyal de la Belgique, y trouveront une garantie de paix pour l'avenir. »

Le paragraphe augmenté de la phrase proposée par M. de Brouckere est adopté.

Dans le paragraphe suivant, M. Pirson, appuyé par M. Demonceau, demande la suppression des mots: « Nous sommes prêts à supporter plus que notre part dans le fardeau de la dette qui pèse sur la Hollande. »

Ce retranchement a été adopté.

Tous les autres paragraphes ont été adoptés sans discussion, M. Gendebien seulement insistant toujours pour que l'adoption ait lieu, sauf rédaction. Le bureau déclare ne pas vouloir se charger de faire les corrections, il entend respecter le vote de la chambre.

A l'appel nominal l'ensemble de l'adresse est adopté à l'unanimité des 85 membres présents. M. Gendebien a répondu: Oui, sauf rédaction.

La grande députation tirée au sort est composée, avec M. le président, de MM. de Puydt, Werner de Mérode, de Sécus, Rogier, Maertens, Vandenhove, Heptia, Denef, Desmaizères, Simons et Mast de Vries.

La chambre se réunira en sections lundi, pour commencer l'examen des budgets; elle commencera par celui de la guerre et celui des voies et moyens.

Sur la proposition de MM. Demonceau et A. Rodenbach, l'Assemblée décide qu'elle reprendra mardi, à 2 heures, en séance publique, la discussion du projet de loi sur le timbre, au point où elle l'a laissée l'année dernière.

La séance est levée à 4 heures et demie.

LIÈGE, LE 19 NOVEMBRE.

L'adresse de la chambre des représentants nous paraît beaucoup trop diffuse. Il aurait fallu la resserrer, afin d'y donner, par cela même, plus de force. Une adresse n'est pas un mémoire; c'est une déclaration nette et explicite de la pensée nationale, qui ne comporte ni phrases ni raisonnements. Elle doit être vive et saisissante; chaque mot doit porter coup. L'adresse est conçue dans un esprit excellent; on y trouve tout ce que l'on y cherchait: l'expression non-seulement d'un vœu, mais aussi d'une volonté qui, chaque jour, se révèle avec un entraînement plus irrésistible. Mais il aurait fallu la débarrasser du cortège de toutes ces phrases au milieu desquelles elle est noyée. En apparaissant sous une forme plus brève, elle aurait revêtu, en même temps, une forme plus nette. Le style en aurait dû être soigneusement revu; il est filandreux et mou. Nous concevons que l'on ait voulu exposer à la conférence et à la Hollande les seules bases sur lesquelles il serait possible de traiter; mais deux mots auraient suffi pour cela.

Nous apprenons, au moment de mettre sous presse, que M. Nagelmackers-Lepage a été nommé conseiller communal, au premier tour de scrutin.

Il sera procédé à quatre heures à un nouveau scrutin pour la nomination des deux autres conseillers. Les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix sont MM. Jacques Delrez, Louis Aerts, avoué, Lhoest et Mouton-Wéry.

Par arrêté royal du 16 novembre: Le sieur Belljens, Mathieu-Egide-Hubert, substitut du procureur du roi près le tribunal de 1^{re} instance de Tongres, est nommé substitut de notre procureur-général près la cour d'appel de Liège, en remplacement du sieur Stas, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté royal du 12 novembre, ont été nommés chevaliers de l'ordre de Léopold, M. le général de division comte Van der Burcht et M. le général de brigade pensionné de Rodde de Schellebroeck.

Les travaux de la section d'Ans à la Meuse (terrassements et ouvrages d'art pour les plans inclinés), dont l'adjudication est annoncée pour le mois de décembre prochain, sont estimés à la somme de 1,572,532 fr. 85 c., y compris 120,000 fr. pour travaux imprévus.

On nous mande d'Arlon que le sieur Jacques Schames, notaire à Hollerich, a été trouvé mort, le 12 de ce mois, sur le chemin qui conduit de Bettembourg à Livage.

Jusqu'à présent cette mort est attribuée à une attaque d'apoplexie foudroyante qui l'aurait frappé sur la route.

Voici ce que dit le Journal de Paris du dernier vaudeville de notre compatriote M. Grisard:

« Quant à Lady Melvil, que l'affiche nous annonçait sous le titre modeste de vaudeville, c'est un véritable opéra avec airs, couplets, chœurs et finales. M. Grisard a rempli dans cet ouvrage toutes les espérances qu'avaient fait naître ses deux premières tentatives à l'Opéra-Comique. Sa musique, où brillent des idées gracieuses habilement mises en œuvre a obtenu un véritable succès. »

A en juger par des lettres de Saint-Petersbourg, des arrestations y auraient eu lieu, occasionnées, dit-on, par des menées politiques. Il paraît que ces menées ont existé, qu'on en avait connaissance depuis longtemps, et qu'on n'attendait que le retour de l'empereur pour prendre les mesures nécessaires. Le voyage que l'empereur Nicolas avait l'intention de faire dans les provinces du Sud n'aura pas lieu pour le moment et sera retardé probablement jusqu'au printemps prochain. On prétend que les affaires politiques rendent nécessaire la présence de l'empereur pour le moment.

(Gaz. d'Ausg.)

THÉÂTRE DU GYMNASE.

Aujourd'hui lundi 19 novembre, la première représentation de M. et Mme. GALOCHARD. THEOPHILE, vaudevilles. PROSPER et VINCENT, vaudeville en 2 actes.

ANNONCES.

Vu la crue des eaux, LE BATEAU A VAPEUR, LA VILLE DE LIÈGE, partira DEMAIN à 7 heures du matin, du Quai-d'Avroy.

BEAUX APPARTEMENTS A LOUER, à des personnes sans enfants, rue du Collège, près du pont de la Boverie.

SOIERIES Schals et nouveautés

RUE DU PONT-DILE, N° 52.

M. GILLON-NOSENT vient de réassortir son MAGASIN d'un beau choix d'ARTICLES D'HIVER, tel que Mérinos français, Satin laine, Napolitaine et Algérienne imprimées, Mousseline laine, Mérinos anglais unis, brochés et imprimés en toute couleur, Schals indous et Cachemire nouveaux, Schals kabyles et tartans, Flanelle blanche et de couleur, Bas, Gilets et Caleçons en laine. Ses achats ayant été faits avant l'impôt frappé sur ces articles, ils n'ont subi aucune augmentation.

A LOUER

LE BEAU ET MODERNE

CHATEAU DE JEMEPPE

SITUÉ A UNE LIEUE DE MARCHÉ, AVEC JARDINS, etc.

Cette habitation par la facilité de l'accès, la proximité des routes de Liège et Namur à Marche, la chasse et la pêche sur deux très-grands ruisseaux fort poissonneux, réunit tous les agréments désirables.

S'adresser rue Hors-Château, n° 31-150, à Liège, et chez M. BOURGUIGNON, notaire à Marche. 1594

M. DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux ENCHÈRES en son étude, rue Féronstrée, le 27 novembre courant, une

Maison avec Jardin,

Située à Liège, faubourg St.-Léonard, N° 66,

Ayant une communication par une ruelle sur le quai St.-Léonard.

S'adresser audit notaire.

Pastilles de Calabre

de POTARD, pharmacien, guérissent Rhumes, Catarrhes, Asthmes, Toux, Oppressions, Irritations de Poitrine, Glaires; facilitent l'expectoration et la liberté du ventre. Dépôt: LEBOUTTE-DECAMPS à Liège.

Il est reconnu par six années de succès et par l'expérience qu'en ont faite plus de TRENTE-MILLE personnes que,

LE TAFFETAS GOMME

préparé par Paul GACE, pharmacien, rue de Grenelle St. Germain, N° 13, à Paris, est le SEUL qui DETRUIT radicalement en peu de jours et sans douleur et sans salir la chaussure,

LES CORS, OGNONS ET DURILLONS.

Dépôts dans toutes les villes de France et chez A. Brunin, pharmacien, à Bruxelles, Montagne de la Cour. Bossut, père, pharmacien, à Tournay. Courtois, pharmacien, à Tournay

BATEAUX A VAPEUR.

Le bateau à vapeur la VILLE DE LIÈGE commencera son service régulier entre Liège et Namur le 25 octobre. Les DÉPARTS auront lieu tous les deux jours : de Liège, à 7 heures du matin, de Namur, à 8 heures du matin.

PRIX DES PLACES :

	PLACES D'ARRIERE.	PLACES D'AVANT.
De Liège à Namur,	fr. 4 »	fr. 2 »
De Liège à Huy,	2 »	1 »
De Huy à Namur,	2 »	1 »
De Namur à Liège,	5 »	2 50
De Namur à Huy,	2 50	1 25
De Huy à Liège,	2 50	1 25

Il y aura à bord un RESTAURANT.

S'adresser pour renseignements au Bureau de l'Administration, quai sur Meuse à l'Eau.



AVIS IMPORTANT POUR LA TOILETTE.

SEUL DÉPOT à LIÈGE, chez M. BACHA, pied du Pont d'Ile, des articles de Parfumerie, Cosmétiques et secrets de toilette de la maison ROUSSEAU et compagnie, Galerie Vivienne, à Paris. Cette ancienne maison, si généralement et si avantageusement connue, conserve toujours et voit s'accroître sans cesse la réputation qu'elle s'est acquise pour la supériorité de ses articles, tant pour la teinture des cheveux que les autres cosmétiques indispensables à la toilette; elle se recommande surtout à la préférence de ses nombreuses pratiques par le perfectionnement des articles suivants :

1. L'EAU DORÉE, fruit de longues recherches, résultat garanti par de nombreux essais; elle teint d'une manière indélébile, sans préparation ni inconvénients, les cheveux en toutes nuances, les rend doux et brillants, ne déteint jamais, et ne salit ni le linge, ni les chapeaux. Par suite d'amélioration dans la fabrication, le prix est réduit à 5 francs les deux flacons.

2. LA POMMADE GRECQUE, dont l'effet est d'éviter immédiatement la chute des cheveux, les empêche de blanchir et de tomber, et les fait réellement croître en peu de temps.

3. L'ÉPILATOIRE DU SÉRAIL, qui fait tomber les poils du visage et des bras en dix minutes, sans laisser de traces ni altérer aucunement la peau.

4. LA CRÈME et L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage et blanchit à l'instant même la peau la plus brune.

5. LA PÂTE CIRCASSIENNE, qui blanchit et adoucit les mains à la minute.

6. L'EAU DE ROSE DE LA COUR, qui rafraîchit le teint, lui donne un coloris vif et naturel; on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse.

7. L'EAU DE CHEVALIERS, précieux odontalgique pour détruire la mauvaise haleine, lui donne le parfum le plus suave; elle blanchit admirablement les dents sans en offenser l'émail.

(Les autres articles restent à 6 FRANCS, avec remise lorsqu'on en prend plusieurs.)

On trouve au même dépôt les petites OREILLES CORNETS, instrument acoustique fort léger, à l'usage des personnes sourdes, qui tient seul sur la tête, et rend tout de suite à l'ouïe toute sa finesse.

PRIX FIXE : 20 FRANCS.

NOTA. — Malgré un ressemblance de noms occasionnée par la parenté, la maison ROUSSEAU et C. déclare qu'elle est entièrement étrangère à celle de M. MA, Palais-Royal, et que leurs produits ne sont aucunement les mêmes.

A VENDRE

BEAU BILLARD

En BOIS de CITRONNIER, avec les accessoires. S'adresser au bureau de cette feuille.

MARDI 20 Novembre 1838, à 1 heure de relevée, M. Lambert JOIRIS, FERA VENDRE, en sa demeure, rue Petit-Jonckhe, n. 489, à Liège, par le ministère de M. BIAR et PAR PORTIONS,

3000 PERCHES A HOUBLON ET 50 BOTTES D'ÉCHALAS. — AU COMPTANT. Les personnes connues pourront avoir un crédit de six mois. 1614

AVIS.

Il sera procédé, le 24 de ce mois, à l'administration provinciale des postes de France, à Paris, à l'adjudication de la fourniture de 21 millions de kilogrammes de CHARBON de terre en roche, nécessaires au service des paquebots à vapeur de ladite administration.

Il pourra être pris, au bureau des mines de l'administration provinciale, connaissance des lieux et des époques auxquelles les livraisons devront avoir lieu.

A Liège, le 12 novembre 1838.

Baron VAN-DEN STEEN.

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins, informe les habitants que les expertises cadastrales commenceront incessamment dans le quartier du Nord de cette ville.

Les expertises auront pour objet de constater les changements résultant :

1° De nouvelles constructions reconstructions totales, renouvellements partiels ou agrandissements de maisons; 2° de bâtiments partiellement démolis, ou qui auraient éprouvé une détérioration notable, ainsi que de ceux qui auraient reçu une amélioration importante, qui ne procéderait pas de renouvellements partiels ou d'agrandissements.

Les propriétaires, les locataires, etc., sont invités à faciliter les opérations en donnant aux agents de l'administration qui en sont chargés, un libre accès dans les propriétés à expertiser.

A l'Hôtel-de-Ville, le 12 novembre 1838.

Le président, J. J. Tilman.

BOURSES.

PARIS, LE 17 NOVEMBRE.

Trois p. c.	82 10	Actions réunies.	—
Quatre p. c.	—	Différée ancienne.	—
Cinq p. c.	111	Id. nouv. s. int.	—
Act. de la Banque.	2750	Id. active.	17
Obl. de la vil. de Par.	1192 50	Id. passive.	5 78
Emprunt belge.	105	Emp. rom.	101 54
Société Générale.	—	Rente de Naples.	102 25
Banque de Belgiq.	1485	Emp. portugais.	—
Mutualité.	—	Mignoliste.	—

LONDRES, LE 15 NOVEMBRE.

3 p. c. consolidés.	94 1/8	Différées.	7
Belge. 1832, c.	101	Passives.	3 7/8
Holl. Dette active.	34 1/8	Russie.	—
Portug. 5 p. c.	20 1/2	BRESIL.	78 3/4
Id. 3 p. c.	20 1/2	MEXICAINS 6 p. c.	—
Esp. Emp. 1834.	17 5/8		

AMSTERDAM, LE 16 NOVEMBRE.

Holl. Dette active.	101 1/4	Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2.	53 15/16	Pologne. L. N. 500	120
Différée.	78	Pr. L. de Rd. 50	122
Billet de change.	24 1/8	ESPAGNE. E. Ard.	16 15/16
Obl. synd. d'am.	95 3/8	Dito grd.	—
Id. 3 1/2.	79 1/8	Dette diff. 1850.	—
S. de C. des P.-B.	175 3/8	anc.	5 1/16
nouvelle.	—	passive.	5 15/16
Russie. Hope et C.	105 7/8	AUTR. Métall.	5
1829, 5.	105 7/8	BRES. Obl. à Lond.	79 1/2
Inscr. au gr. livre.	69		

ANVERS, LE 17 NOVEMBRE.

ANVERS. Det. act.	105 5/4	A. Prusse. Em. à Berl.	121
Det. diff.	80 1/4	NAPLES. Cert. Fat.	95 3/4
Empr. de 48 mill.	101 5/4	ER. ROM. Lev. 1852.	2101 7/8
Id. de 50 mill.	92 1/2	Cert. à A. 1854.	101
HOLL. Dette active.	—		
Rente rembours.	—		
AUTRICHE. Métall.	107 1/4		
Lots de 100.	558	AMSTERD. C. Jours.	5 1/8 p.
Id. 250.	466	Id. 2 mois.	—
Id. 500.	802	Rotterdam. C. Jours.	5 1/8 p.
Poloc. Lots B. 300.	121 et 1/2	Id. 3 mois.	—
Id. B. 300.	150	Paris. C. Jours.	1 1/8 av.
BRES. Em. L. 1854.	—	Id. 2 mois.	5 1/8 p.
ESPAGNE. Ardoin.	16 5/4	Londres. C. Jours.	40 1/2
Dette passiv. 1854.	5 1/4	Id. 2 mois.	40 1/2
Différée.	—	Francfort. C. Jours.	50 1/8
DANEMARC. E. Noll.	95	Id. 3 mois.	55 1/16
Dito à L.	174 5/4	Bruxelles et Gand.	1 1/8

BULLETIN DE BOURSE.

Les affaires calmes. Les cours des actions industrielles étaient en général un peu mieux tenus. Les actions de la Banque Commerciale étaient à 119 3/4 A, 120 P, celles de la Banque de l'Industrie 97 1/2 A, et celles de la Société de Commerce 94 1/4 A. Les Ardoins recherchés à 16 5/4 A.

BRUXELLES, LE 17 NOVEMBRE.

Dette active 2 1/2	54 1/2	Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	101 5/4	Tapis.	105
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 mill.	92 1/2	Mutualité.	112 7/8
Id. de 57 mill.	75 1/4	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	—	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	825	Act. Réunies.	95 5/4
Emp. de Paris.	—	Borinage.	—
S. de Comm. de C.	144	Houyoux.	—
B. de Belgique.	145	Papeterie.	—
G. de S. et Oise.	111 5/4	Lits de Fer.	119
Hauts-Fourneaux.	110	Luxembourgaise.	—
Banque Foncière.	101	Civile.	—
Idem.	100	Herve.	—
Flenu.	—	Ch. de Fer de Col.	900
Hornu.	125	Ch. de B. M. et B.	—
Schessin.	114	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	—	Holl. Dette active.	55
Levant du Flenu.	165	Losrenten inscrit.	100
Ougrée.	—	Autriche. Métall.	107
Sars-Longscham.	—	Naples. C. Falcon.	—
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoin.	16 5/8
Vennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—
Chaleineau.	—	Différée de 1850.	—
Verrieres.	—	Idem de 1855.	—
Betteraves.	115	Passives.	—
Verrier. de Charl.	—	Bresil. E. de Roth.	78 1/2
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	101 5/4

VIENNE, LE 8 NOVEMBRE.

Métalliques 5 p. c., 107 5/8 — Actions de la Banque, 1485 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 17 NOVEMBRE.

Le bateau à vapeur anglais Soho, v. de Londres.
Le brick anglais Electra, v. de New-Castle, ch. de charbon.
Le brick suédois Hoppet, v. de Gothenbourg, ch. de bois.
Le brick norvégien Résolution, v. id.
La barque russe Kaleva, v. d'Uleaborg, ch. de bois.
La golette suédoise Forenigen, v. de Sundswal, ch. de bois.
Le koff kniph, Johanna Catharina, v. de Hambourg.
Le yacht danois Sophia, v. de St.-Petersbourg.
Le koff hanovrien Clara Maria, v. de Riga.
Le koff hanovrien Neptunes, v. de Carolinsiel.
Le koff hanovrien Antina, v. de Hambourg.
Le koff hanovrien Christina, v. de St.-Petersbourg.

Imprimerie de J.-B. NOSENT, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.